

Commune de Floyon

Les Petites Nouvelles de Floyon

Tout ce qu'il s'est passé sur Floyon

De juillet à septembre 2026

Informations pratiques.

Ce qu'il va se passer sur Floyon de septembre à décembre 2026



N°114

Septembre 2026

Le Mot de Madame Le Maire

Chers Floyonnais et Floyonnaises,

L'été touche à sa fin et septembre sonne le retour à notre quotidien, à nos habitudes, mais aussi à la vie collective.

La rentrée scolaire s'annonce dynamique avec nos 3 classes bien remplies et des effectifs stables.

Un signe de la vitalité et de l'attractivité de notre village.

La classe de maternelles avec Mme PRISSETTE Amélie, directrice, compte 21 élèves.

La classe de CP-CE1 avec Mme BEAUBOUCHER Camille compte 15 élèves.

La classe de CE2-CM1-CM2 accueille la nouvelle enseignante Mme VANDERSCHILT Cloé avec ses 20 élèves.

Je souhaite à ces 56 élèves une année riche en découvertes, en apprentissages et en réussites.

J'adresse également mes remerciements aux enseignantes, aux personnels des écoles, aux agents municipaux, ainsi qu'aux parents qui accompagnent chaque jour nos jeunes dans la bienveillance et le dévouement.

La rentrée est aussi celle de nos associations, véritables moteurs de la vie locale, grâce à l'engagement de leurs bénévoles, Floyon reste un village dynamique.

Les deux épisodes de canicule subis cette année seront, à l'avenir, probablement plus réguliers et nous obligent à réfléchir à des solutions, notamment afin de rafraîchir les classes pour le bien-être de nos élèves, enseignants et membres du personnel communal.

Nous allons commencer par changer les fenêtres de la classe maternelle, avec un vitrage adapté anti-UV avec volets incorporés, ce qui vise à apporter plus de fraîcheur à la classe.

Belle rentrée à toutes et tous!

*Le Maire,
Evelyne GEBHARDT*

Informations diverses

Horaires d'ouverture et contact de la mairie

- Le Lundi : de 08h30 à 11h45
- Le Mardi : de 08h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h00
- Le Jeudi : de 08h30 à 11h45 et de 13h00 à 17h00
- Le Vendredi : de 08h30 à 11h45

03 27 59 24 55

RAPPEL: la secrétaire de mairie est présente les lundis et vendredis après-midi mais elle s'occupe de travaux qu'elle ne peut effectuer en recevant du public. De ce fait, la mairie est fermée au public.

La mairie sera fermée aux dates suivantes:

Du 19 au 30 octobre 2026

Du 24 au 31 décembre 2026

Nous vous remercions de respecter ces horaires.

Adresse mail:

mairie@floyon.fr

SITE INTERNET

<https://mairiefloyon.fr/>

PERMANENCE DU MAIRE

sur rendez-vous

Salle des fêtes et terrain de foot

Pour louer la salle des fêtes, il suffit de vous rendre en mairie, muni:

- D'une pièce d'identité
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 200€
- D'un RIB (le tarif de la location sera prélevé 3 semaines avant la date de location)

Tarifs:

- pour les habitants de Floyon:
Sans vaisselle: 180.00€
Avec vaisselle: 230.00€
- pour les personnes hors commune:
Sans vaisselle: 230.00€
Avec vaisselle: 280.00€

Un forfait de 10.00€ (gaz), l'EDF et l'éventuelle casse feront l'objet d'un titre avec ASAP après la location.

Il vous sera demandé de nettoyer la cuisine, le bar, les WC; et de balayer la grande salle.

Une salle mal nettoyée sera facturée 100.00€

Pour louer le terrain de foot, il suffit de vous rendre en mairie, muni:

- D'une pièce d'identité
- D'une attestation d'assurance responsabilité civile
- D'un chèque de caution de 90€
- D'un RIB (le tarif de la location sera prélevé 3 semaines avant la date de location)

Tarifs:

- pour les habitants de Floyon: 80.00€
- pour les personnes hors commune: 120.00€

Vous pouvez également louer des tables et des chaises (si elles sont disponibles):

- 1.00€ par table
- 0.20€ la chaise

Informations utiles

Réparation/bâtiment/entretiens divers:

Centre Auto Avesnelles: mécanique carrosserie, peinture, réparations toutes marques et vente de véhicules 06.24.98.36.08

Martins Valentin entreprise du bâtiment
06.87.52.58.37

Dynam'M-O: entretien de la maison, du jardin et petit bricolage 06.48.83.51.61

Mr Dehenry Francis, maçonnerie générale, rénovation ou neuf, chauffage centre électricité, menuiseries, sanitaires et carrelage, 5 rue du Trichon 59219 Floyon, 07.72.27.81.66/03.27.59.28.75

Mr Lahaye André menuiseries et dépannages
06.07.19.23.14

Mr Allaire Tristan aménagement intérieur fenêtre
06.08.13.61.01

Camping /Chambres d'hôtes

Camping de Chevreuil: 07.81.46.19.72

Chambres d'hôtes « le Terrier » Mme Marisa Caroline 10 rue haute zone 59219 Floyon 07.89.34.25.12

Prissette Jérôme chemin des chapelles
06.32.24.97.36

Infirmiers/pharmacie:

Infirmiers libéraux cabinet d'Etroeungt:

- Freddy GROUSELLE 06.76.10.75.90
- Laure GEOFFROY 06.46.68.45.51
- Ludovic PIETTON 06.79.46.33.54

Pharmacie DELSAUX à Etroeungt: 03.27.59.25.25

Podologue:

M. Thomas Leleu 10 place de la mairie, Floyon,
06 75 73 01 94

Immobilier:

Gauthier Mory : agent immobilier 59219 Floyon
06.88.74.47.70

Aide au quotidien/services à domicile/Bien-Etre

Lalaut traiteur: livraison de repas à domicile
03.27.61.50.02

ADAR: 03.27.60.35.93

Vital services: portage de repas, petits travaux, jardinage et bricolage: 03.27.65.78.89

Assistante maternelle

BRONCHAIN Marine 06.42.93.28.73

DAUMERIES Angélique 07.85.84.59.46

Vendeurs (produits locaux/artisanaux)

L'atelier de la gourmandise: Mme Allaire Adeline pâtisseries et petits fours sucrés et salés sur commande
06.84.06.73.73

Vente de thé et de miel Mrs Debrauwer Romain et Feutry Quentin 06.48.91.50.87

Mme Drouault Mélanie: viande de bœuf angus, wagyu et veau 100% local élevés en Avesnois, en détail et en colis, sur les marchés de l'Avesnois 06.25.23.91.11

Mme Crowet Lola : les jardins de Traverse, fruits, légumes, confitures et jus de pommes biologiques de saison et locaux, vente de paniers sur commande, vente à la ferme le mercredi de 17h30 à 19h30 (à la belle saison) 25 grand chemin 07.86.70.78.42

La Pause Gauloise: vente de pizzas le dimanche soir place de la mairie 07.71.73.35.87

Informations CCAS

COLIS DE NOEL :

Les personnes âgées de plus de 65 ans.

Les personnes percevant le RSA socle peuvent en bénéficier.

Si vous êtes concernés et intéressés, merci de vous présenter en mairie avant le 15 novembre de l'année en cours, munis des pièces suivantes:

- justificatif CAF (RSA socle)
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile

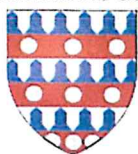
PISCINE :

Le CCAS donne des tickets de piscine aux enfants de moins de 16 ans de la commune.

Il vous suffit de vous rendre en mairie qui vous délivrera une carte avec:

- une photo d'identité de l'enfant
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

Commune de



FLOYON

59219

Tél. : 03.27.59.24.55

Mail : mairie@floyon.fr

Le 14 Septembre 2026

Aux utilisateurs de la pompe communale

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 11 juin 2022 avec les agriculteurs et la mairie de Floyon, le Conseil municipal s'est réuni en date du 17 juin 2022 et a décidé d'appliquer les tarifs suivants (en concertation avec les utilisateurs de la pompe communale) :

- 15€/an pour les particuliers
- 20€/an pour les agriculteurs qui exploitent entre 1 et 25 hectares
- 50€/an pour les agriculteurs qui exploitent entre 25 et 50 hectares
- 80€/an pour les agriculteurs qui exploitent plus de 50 hectares

Afin de facturer les utilisateurs, je vous serai reconnaissante de remplir l'attestation ci-dessous et de nous la remettre **avant le 13 octobre 2026 dernier délai** pour que nous puissions émettre les avis des sommes à payer (vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres de la mairie en cas de fermeture).

Nouveau mode de règlement : prélèvement (merci de fournir un RIB avec la présente attestation)

Vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Le Maire,
E.GEBHARDT



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Prénom :

Nom :

demeurant

Adresse :

Code postal :

Commune :

atteste sur l'honneur que je dispose de (nombre d'hectares) :

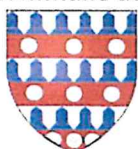
ha

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature :

(n'oubliez pas de joindre le RIB)

Commune de



FLOYON

59219

Tél. : 03.27.59.24.55

Fax : 03.27.59.22.77

Mail : mairie@floyon.fr

Le 14 septembre 2026

Aux utilisateurs de la pompe communale
Aux particuliers

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 11 juin 2022 avec les agriculteurs et la mairie de Floyon, le Conseil municipal s'est réuni en date du 17 juin 2022 et a décidé d'appliquer les tarifs suivants (en concertation avec les utilisateurs de la pompe communale) :

- 15€/an pour les particuliers
- 20€/an pour les agriculteurs qui exploitent entre 1 et 25 hectares
- 50€/an pour les agriculteurs qui exploitent entre 25 et 50 hectares
- 80€/an pour les agriculteurs qui exploitent plus de 50 hectares

Afin de facturer les utilisateurs, je vous serai reconnaissante de remplir l'attestation ci-dessous et de nous la remettre **avant le 13 octobre 2026 dernier délai** pour que nous puissions émettre les avis des sommes à payer (vous pouvez déposer dans la boîte aux lettres de la mairie en cas de fermeture).

Nouveau mode de règlement : prélèvement (merci de fournir un RIB avec la présente attestation)

Vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Le Maire,
E.GEBHARDT



.....
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Prénom :

Nom :

demeurant

Adresse :

Code postal :

Commune :

atteste sur l'honneur utiliser la pompe communale en tant que particulier

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature :

(n'oubliez pas de joindre le RIB)

Urbanisme

Sont soumis à la formalité préalable, sous réserve qu'elles soient situées en dehors des secteurs sauvegardés ou protégés, les constructions suivantes:

- Construction créant une surface de plancher supérieure à 5m² mais inférieure ou égale à 20m²
- Construction dont la hauteur est supérieure à 12m² et dont la surface de plancher est inférieure à 5m²
- Habitations légères de loisirs implantées dans les campings ou parcs résidentiels dont la surface de plancher est inférieure à 35m²
- Murs dont la hauteur est supérieure à 2m²
- Piscine dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100m² qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1m80
- Châssis et serre dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2000m²

Sont soumises à la formalité préalable les constructions suivantes dès lors qu'elles sont situées dans des secteurs sauvegardés ou protégés:

- construction dont la surface de plancher est inférieure à 20m², quelque soit la hauteur
- Murs, quelque soit leur hauteur
- Changement de fenêtres, velux
- Réfection de toiture
- Clôtures

Sont soumis à déclaration préalable les travaux suivants dès lors qu'ils n'entrent pas dans le champ du permis de construire:

- changement de destination d'un bâtiment existant
- Travaux de ravalement dans les secteurs protégés (champs de visibilité d'un monument historique, etc.)
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment
- Travaux à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés sans modification de la structure et du volume existant
- Travaux créant une surface de plancher supérieure à 5m² et inférieure à 20m²
- Travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur.

Sont soumis à permis de construire toutes les constructions créant une surface de plancher supérieure à 20m²

ARCHIVES

Les enfants à la fête !



Les enfants se sont retrouvés autour des jeux proposés par la commune.

(Ph. "La Voix du Nord")

Dans le village, on a le goût des jeux traditionnels. Dimanche six communes s'étaient déjà affrontées lors des inter-villages et jeudi 14 juillet, ce sont les enfants qui se sont

retrouvés pour toute une série de jeux dans les rues de la commune.

Concours d'échasse, de chamboul-tout ou encore de quilles... tout avait été organisé

par la municipalité pour proposer un maximum d'animations à la dizaine d'enfants participants. En plus, le soleil était lui aussi au rendez-vous, que demander de plus !

Travaux Eglise



AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous vous remercions de vous adresser en mairie, munis de votre livret de famille et pièces d'identité, pour vous enregistrer dans notre fichier population.

En cas d'impossibilité de vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture, vous pouvez nous transmettre ces éléments avec votre adresse sur Floyon par Mail:

mairie@floyon.fr

Merci à tous

UNE NOUVELLE ANNÉE POUR L'APEF



Chers parents,

À la suite de notre récente assemblée générale, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle administration de l'Association de Parents d'Élèves de Floyon. Notre équipe renouvelée est composée de membres dévoués et dynamiques, prêts à travailler ensemble pour le bien-être et le développement de nos enfants.



Gwladys Veloso

Présidente



Amandine
Demode

Vice-présidente



Vanessa
Dekeyzer

Treasury



Tatiana Louis

Vice-trésorière



Mandy Lemaire

Secrétaire

Nous sommes impatients de collaborer avec vous tous et de mettre en place des projets enrichissants pour notre école.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute suggestion ou question. Ensemble, faisons de cette année scolaire une réussite collective !

L'équipe de l'APEF

Le CONCOURS DE BILLON

Le 2 août 2026



Le CONCOURS DE BILLON

Le 2 août 2026



Un concours sous une chaleur estivale et 52 équipes qui s'affrontent dans une ambiance conviviale.

1er: Guillaume LEMAITRE et Hugo LEMAITRE

2ème: Christophe HOLAY et Frédéric RENARD

3ème: Louis RATTE et Aurélien BERTRAND

Félicitations à tous et merci aux bénévoles de l'association la Billionnière.

Le repas du club sourire du 13 septembre 2026



Concert de l'harmonie à 20hh0 et remise des prix du concours des maisons fleuries le 19 septembre 2026



12 participants au concours des maisons fleuries dont voici le classement:

1er prix: Mme Claudine DUFOUR

2ème prix: Mr Jean-Claude CROISY

3ème prix: Mr Nicolas DEROME

Merci à tous les participants pour avoir fleuri leur façade, leur cour, ce qui met en valeur l'attractivité de notre village.

La rentrée des classes



La classe des maternelles avec Betty BLAMPAIN, agent technique et d'animation, Amélie PRISSETTE, directrice et enseignante des maternelles et Sandrine MACE , ATSEM

La classe des CP-CE1 avec
Camille BEAUBOUCHER, enseignante

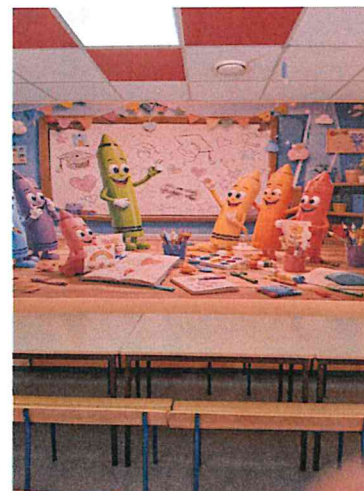
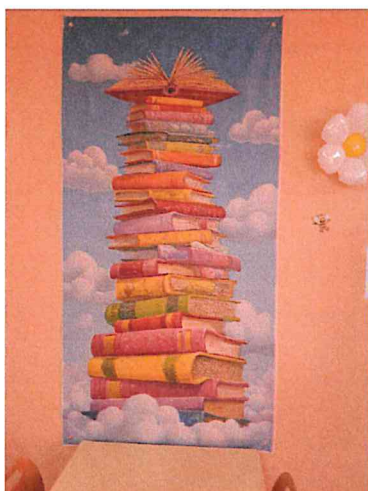


La rentrée des classes



La classe des CE2-CM1 et CM2
Avec Cloé VANDERSCHILT ,
Enseignante

La cantine





Avis aux jardiniers et à tous ceux qui comptent planter des arbres cet hiver La nouvelle saison de Plantons le décor est lancée !

Commandez vos arbres et arbustes
d'essences locales grâce à
l'opération «Plantons le décor»
Avant le **13 novembre 2026**
(livraison le 28 novembre 2026)
ou avant le **12 février 2027**
(livraison le 27 février 2027).
Réservez et payez en ligne sur :
plantonsledecor.fr
Bsms : 03 27 77 52 63
stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

Plantons le décor est une opération régionale coordonnée par Espaces Naturels Régionaux, et animé sur le territoire par le **Parc naturel régional de l'Avesnois**.

Elle permet à tous : particuliers, collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises, agriculteurs de commander, à tarifs raisonnable des arbres, arbustes, fruitiers et des semences potagères adaptés aux caractéristiques de notre territoire.

Avec l'opération **Plantons le décor** vous contribuer à planter des arbustes et arbres d'essences locales qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique, de créer des refuges pour la biodiversité, d'améliorer votre cadre de vie, de soutenir l'économie locale, de planter les végétaux adaptés aux sols et au climat de l'Avesnois ...

Les variétés potagères : un patrimoine à préserver

Chaque année, l'opération permet également de commander des semences de variétés potagères anciennes originaires des Hauts-de-France, telles que le **navet de Péronne**, le **poireau Leblond**, l'**oignon rouge d'Abbeville** ou encore la **mâche de Cambrai**...

Des arbres, arbustes et fruitiers d'origines locales

Les arbres, arbustes et fruitiers proposés sont sélectionnés pour leur adaptation au territoire de l'Avesnois et leur intérêt pour les jardins, les haies et les vergers.

Les variétés fruitières sont recommandées par le **Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France**, qui œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine fruitier régional.

Dates limite de commande pour l'opération Plantons le décor :

Pour une livraison le 28 novembre 2026 > 13 novembre 2026.

Pour une livraison le 27 février 2027 > 12 février 2027

Retrouvez toutes et informations et commandez en ligne sur
www.plantonsledecor.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois dispense aussi des conseils en plantation

Quelles essences mettre dans une haie ? Quelles distances respecter entre les plantations ? Comment tailler un fruitier ?

Renseignements : 03 27 77 52 63 ou sur stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

Réunion du Conseil Municipal

Réunion du 31 juillet 2026:

2026-057 : acceptation du devis pour le remplacement des fenêtres des classes et du dortoir

Mme le Maire explique qu'elle a demandé plusieurs devis pour le remplacement des fenêtres suivantes :

- 3 fenêtres en maternelles
- 3 fenêtres en élémentaire
- 1 fenêtre au dortoir
- 1 fenêtre classe CP-CE1

Madame le Maire demande aux conseillers de se positionner sur un devis et explique qu'il serait préférable d'étaler sur plusieurs années et de commencer par la classe maternelles qui est la plus impactée par les infiltrations.

Madame le Maire présente les devis aux membres du conseil municipal, pour un montant de :

Devis Menuiseries TOUSSAINT

11 372.82€ HT pour les 3 fenêtres en maternelles, menuiseries et plâtreries (13 647.38€ TTC)

Devis les menuiseries sur mesure

3 930.75 € pour les 3 fenêtres en maternelles (4 716.90 € TTC)

Devis de Tristan ALLAIRE

8 708.13 € HT pour les 3 fenêtres en maternelles (10 449.76€ TTC)

Madame le Maire explique que l'entreprise TOUSSAINT serait idéale car elle a inclus les menuiseries et plâtreries.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise TOUSSAINT pour un montant de 13 647.38€ TTC.

Les travaux sont prévus aux vacances scolaires d'octobre et les conseillers seront invités à vider la classe la plus possible.

2026-058 : Décision modificative N°3

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu le Code des Communes,
 - Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
 - Vu le projet de décision modificative présenté par Madame le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :
- Le Conseil municipal a délibéré le budget primitif en date du 3 avril 2026 mais il a été décidé de changer les fenêtres en maternelles pour un montant de 13 647.38€ TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Inv	2151	345 903.56 €	- 13 647.38€	332 256.18€
Inv	2158	14 990.00€	+ 13 647.38€	28 637.38€

Réunion du Conseil Municipal

Réunion du 18 septembre 2026:

2026-059 : Délibération portant Création d'un emploi permanent - Emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil (CAS OÙ L'EMPLOI POURRAIT ÊTRE POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-4° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE

La création à compter du 1^{er} janvier 2027 d'un emploi permanent d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 16 heures 30 hebdomadaires (durée **inférieure** à 17h30).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an pour occuper la fonction d'agent technique (nettoyage des locaux, aide à la cantine et surveillance la cour de récréation) en application de l'article 3-3-4°.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

2026-060 : Délibération portant Création d'un emploi permanent - Emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil (CAS OÙ L'EMPLOI POURRAIT ÊTRE POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-4° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE

La création à compter du 1^{er} janvier 2027 d'un emploi permanent d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires (durée **inférieure** à 17h30).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an pour occuper la fonction d'agent technique (surveillance la cour de récréation) en application de l'article 3-3-4°.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

2026-061 : Demande de subvention de l'AFMTELETHON pour l'année 2027

Madame le Maire explique qu'elle a reçu une demande de subvention de l'AFMTELETHON pour l'année 2027 en date du 19 juin 2026.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention 2027 à l'AFMTELETHON.

2026-062 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à 13 voix contre et 2 voix pour,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1^{er} au 31 octobre 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet.

Réunion du Conseil Municipal

2026-063 : approbation du projet de Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois et de ses annexes

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Parc naturel régional de l'Avesnois procède à la révision de sa charte pour que son classement soit renouvelé.

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2022, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de charte.

Le projet de charte révisée, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique du 25 avril au 26 mai 2025, conformément à l'article R333-6.1 du code de l'environnement, et modifié pour tenir compte des conclusions de la Commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été validé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Avesnois le 8 juillet 2026, il est maintenant adressé à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du conseil départemental concernés par le périmètre de la révision.

Chaque collectivité et EPCI approuve ou refuse individuellement le projet de Charte du PNR de l'Avesnois par délibération (article R333-7.1 du code de l'environnement) à compter de la réception du projet.

L'approbation sans réserve de la charte emporte adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des documents constitutifs du projet de charte révisée (rapport, plan, liste des communes et EPCI du PNR, emblème du PNR, rapport environnemental, conclusions de l'enquête publique, projet de statuts du syndicat mixte du Parc, budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat mixte du Parc à trois ans, organisation de l'équipe technique, évaluation environnementale) a été laissé à disposition pour consultation à l'adresse suivante : <https://www.hautsdefrance.fr/publicite-consultations/consultation-pnra/>

Les conseillers municipaux ont été informés de cette mise à disposition lors de la convocation à la séance de conseil municipal.

La Charte ainsi que le nouveau périmètre sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil régional des Hauts-de-France, chargé de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique.

Pour finir, après avis du Ministère, la charte sera approuvée par l'Etat officialisant la labellisation du territoire en PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité,**

D'approuver sans réserve la Charte révisée du Parc naturel régional de l'Avesnois 2027-2042 ainsi que les annexes correspondantes.

Autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Informations et questions diverses :

- Madame le Maire informe les conseillers du passage de la rando cyclo la Delberghe le dimanche 27 septembre 2026 et leur montre le parcours.

- Madame le Maire distribue les devis en sa possession pour le broyage des accotements ainsi que le tableau du coût que cela représente depuis 2016 aux conseillers (d'autres doivent nous parvenir prochainement et seront transmis à l'adjoint aux travaux).

L'adjoint aux travaux appellera les entreprises pour avoir plus de détails sur les devis (notamment pour savoir s'ils font les pieds de haie).

- Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des solutions concernant le désherbage du cimetière.

L'adjoint propose la rasette et le désherbage manuel entre les tombes et à ce que l'agent technique le fasse régulièrement, soit une fois par semaine (1 à 2 heures, voir une matinée par semaine) comme c'est le cas dans plusieurs communes environnantes. Pour les grandes allées, il y a le tracteur avec la herse.

Réunion du Conseil Municipal

Un conseiller demande qu'une solution, autre que manuelle, soit trouvée pour les inter-tombes.

- Un conseiller demande que le désherbage soit effectué autour des rosiers à l'Eglise.
- Madame le Maire demande quelle association tient le fond de caisse pour le marché de Noël. Chaque association aura son fond de caisse, toutes paieront FestiFloyon, cette dernière fera un chèque global accompagné du bilan au CCAS.
- Madame le Maire informe que le service des encombrants passera après le 1^{er} octobre pour ramassage au camping.

Un conseiller demande au Maire de rappeler ses obligations au gérant du camping.

- Un conseiller demande qu'on achète un nouvel aspirateur pour la cantine. Madame le Maire répond qu'il a été commandé et qu'on le recevra lundi.
- Un conseiller demande à Madame le Maire de mettre des packs d'eau à disposition du personnel communal. Madame le Maire est d'accord. Un mot sera distribué à l'ensemble des agents pour les en informer.
- Un conseiller demande qu'une page Facebook soit tenue pour informer les habitants des manifestations et autres sujets concernant la commune, notamment l'organisation des jeux du 14 juillet.

Madame GUILLE Marine se propose pour tenir cette page Facebook. La secrétaire de mairie lui enverra les diverses informations par mail.

Réunion du CCAS

Réunion du 31 juillet 2026:

2026-003 : organisation du Marché de Noël le 13 décembre 2026

Madame le Maire demande aux membres du CCAS et aux Présidents des associations conviés à la présente réunion de se positionner sur le programme du Marché de Noël en date du 13 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, décide, à l'unanimité, d'organiser le Marché de Noël comme suit :

Ouverture à 9h00

Venue du Père-Noël de 10h00 à 11h00 (Sylvain)

La musique municipale joue de 11h00 à 12h00

Venue du Père-Noël de 16h00 à 17h00 (personne ne s'est désigné)

Venue d'une princesse de 16h00 à 17h00 (Mme le Maire va contacter Mme MARISA Caroline)

Buvette et vin chaud par FestiFloyon.

Petite restauration par les Vieux Pistons.

Vente de gaufres et café par le Club Sourire.

La Billionnière exposera avec son tour à bois. Elle paiera sa table et donnera un lot pour la vente de grilles.

Les pompiers et la chasse aideront à l'installation de la salle le samedi matin à 10h00 et aideront au rangement le dimanche soir.

Séverine DESJARDIN s'occupe de faire les affiches.

Madame MARISA Caroline viendra déguisée en Ariel Noël de 16h00 à 17h00

L'APEF fera des maquillages à 1€(les bénéfices des maquillages seront reversés au CCAS). Ils distribueront également les flyers à Floyon, Papeux, Etroeungt, Larouillies, Avesnes/Helpes, Cartignies, Boulogne/Helpes et Fontenelle. Ils feront faire des dessins aux enfants de l'école (non nominatifs) pour les planter dans des fleurs pour les vendre. Les bénéfices seront également reversés au CCAS.

Louisa TITRE et Cathy LENCLUD s'occuperont de tenir le stand de concours de dessins (horaires à déterminer). Deux tranches d'âge et deux lots seront faits.

FestiFloyon et les membres du CCAS tiendront la buvette.

Il y aura un coin photos avec le Père-Noël, avec une arche à ballon et le fauteuil rouge.(FestiFloyon)

Il n'y aura pas la patinoire.

Concernant le Plan Vigipirate, les personnes suivantes seront à l'entrée, chacun leur tour :

TROCHAIN Sylvain (11h-13h)

HERBAUT Michel (15h-17h)

DEVOUGE Cédric (9h-11h)

HEDON Hubert ou LEFETZ Guillaume (13h-15h)

LALLIER Stéphane (en renfort si nécessaire)

Il sera proposé aux exposants de faire don d'un article au profit du CCAS pour une vente de grilles.

Tarifs des boissons :

Vin chaud 2€, bière 2€, la bouteille de crémant 13€, la bouteille de champagne 22€, la coupe de champagne 2€, l'eau (50cl) 0.50€, café 1€, jus de fruits -coca-Orangina 2€

Chaque exposant paiera 2€ la table. Les tables sont limitées au nombre de 30.

2026-004 : Colis de Noël 2026

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a 111 personnes (31 couples et 47 personnes seules) de plus de 65 ans et 2 personnes de plus de 65 ans hospitalisées.

Réunion du CCAS

Elle précise qu'il faut prévoir environ 25.00€ par colis.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de commander les colis de Noël « Prestige » chez Esprit Gourmet, pour un montant de :

20.00€ pour les personnes seules soit 47 colis

30.00€ pour les couples soit 31 colis

La trousse bien-être à 14.00€ pour les 2 personnes hospitalisées

Rien ne sera ajouté aux colis.

Il est également décidé de composer **le colis pour les personnes bénéficiant du RSA socle comme suit :**

- Un paquet de pâtes
- Un paquet de riz
- Une boîte de chocolats
- Un paquet de café
- Un pot de confiture
- Une boîte de macédoine de légumes
- Une boîte de thon
- Un sachet de mandarines
- Une bouteille de jus de fruits
- Une bouteille de sirop
- Un paquet de bonbons
- Une cugnole

Les personnes percevant le RSA activité ne peuvent prétendre au don du colis de Noël.

Le colis est différent de celui des aînés car il s'agit de personnes en difficulté et non d'un colis pour faire plaisir.

Commune de Floyon



**Evelyne GEBHARDT,
Maire de Floyon,
Les Adjoints,
Le Conseil Municipal,**

Vous invitent à assister à la

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le vendredi 29 janvier 2027

A 20 heures à la Salle des Fêtes de Floyon



Mairie de Floyon 2 Place de la Mairie 59219 Floyon Tél. : 03 27 59 24 55

L'association **FESTIFLOYON**



ORGANISE UN BUS

pour aller au

Marché de Noël À ARRAS

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2026



DÉPART : 8H

(RENDEZ-VOUS DEVANT
LA SALLE DES FÊTES DE FLOYON
À 7H45)



RETOUR

VERS 20H / 20H30



TEMPS LIBRE SUR PLACE

DE 10H À 17H45

(AUCUN RETARD NE SERA ACCEPTÉ)



TARIFS :

20 € PAR PERSONNE
GRATUIT POUR LES ENFANTS
DE MOINS DE 14 ANS
DE FLOYON ACCOMPAGNÉS
D'UN ADULTE

CE PRIX COMPREND
UNIQUEMENT LE TRAJET EN BUS.

PAIEMENT À LA RÉSERVATION.



→ RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : ←

Catherine
06 85 52 30 85

Marine
06 79 08 75 44

Monique
06 72 60 59 47

Héloïse
06 75 42 33 54

On vous attend nombreux !

A venir...ça se passera à Floyon le...

Novembre 2026

11 novembre: défilé à 10h45 à l'Eglise

14 novembre: célébration Ste Cécile et messe des associations à 18h00 à l'Eglise

25 novembre: vente de chrysanthèmes par l'APEF le matin.

28 et 29 novembre: vente de sapins par l'APEF

Décembre 2026

10 décembre: goûter des aînés organisé par le Club Sourire

13 décembre: marché de Noël organisé par les associations au profit du CCAS

19 décembre: distribution des colis de Noël

Janvier 2027:

29 janvier : cérémonie des vœux à 20h00 à la salle des fêtes